

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT MICHEL DE FRONSAC

2026/05

Séance du 20 mars 2026

Nombre de membres
en exercice : **15**

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, le Conseil Municipal de SAINT MICHEL DE FRONSAC, dûment convoqué le 16/03/2026 par le Maire sortant, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DUBOUREAU, le Maire.

Présents : **13**
Représentés : **2**
Votants : **15**

Présents : Peggy AGNARD MONIMART, Véronique BEDU, Pascale BOUVET, Patrick de COURNUAUD, Zita DUBOIS, Jean-Marc DUBOUREAU, Cyril FERNANDEZ, Alain JOUBERT, Valérie KUZNIK, Baudouin LE PROUX DE LA RIVIERE, Karine LOUBERT, Florene MAUDUIT, Antoine PELTIÉ.

Absents excusés : Benjamin FIGUÈS, Stéphane PATEAU.

Secrétaire de séance : Florene MAUDUIT.

OBJET : Proclamation de la désignation du délégué communautaire et de son suppléant

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L. 273-11 du code électoral ;

Vu les délibérations n° 2026/02 et n° 2026/04 relatives à l'élection du Maire et des adjoints ;

Considérant que les délégués communautaires sont désignés dans l'ordre du tableau établi au moment de l'élection du Maire et des adjoints dans les communes de moins de 1 000 habitants ;

Considérant que la commune de Saint-Michel-de-Fronsac doit désigner son délégué communautaire et son suppléant auprès de la Communauté de Communes du Fronsadais ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés (15 voix POUR), proclame :

- **Monsieur Jean-Marc DUBOUREAU (Maire) comme délégué titulaire,**
- **Monsieur Patrick de COURNUAUD (1^{er} adjoint) comme délégué suppléant.**

Le Maire,

* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

* informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Fait et délibéré à Saint-Michel-de-Fronsac, le 20 mars 2026.

Jean-Marc DUBOUREAU,
Le Maire



Florene MAUDUIT,
La secrétaire de séance